



Service Animation Enfance Jeunesse

DECISION N° 2023/127

Prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : TARIFS LUDOTHEQUE

Le Maire de la Ville de Saumur,

Vu les articles L 2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu la délibération n° 2020/42 du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a
délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de
régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Vu la décision n°2019/165 du 03 décembre 2019 fixant les tarifs de la ludothèque

DECIDE

A compter du 8 janvier 2024 :

- d'**ABROGER** la décision n° 2019/165 susvisée,
- de **FIXER** les tarifs suivants :

TARIFS LUDOTHEQUE

	Foyer familial Saumur et commune déléguées	Foyer familial hors Saumur et communes déléguées	Structure collective Saumur et communes Déléguées	Structure collective hors Saumur et communes Déléguées
Abonnement annuel (incluant prêt de jeux Standards sur 3 semaines)	27,00 € *	39,00 €	63,00 €	88,00 €
Prêt par grand jeu (3 à 5 jours)	4,50 €	5,50 €	13,00 €	18,00 €
Pénalité pièces perdues (jeux standards)	2,50 €	3,50 €	2,50 €	3,50 €

- * Demi-tarif sur l'abonnement annuel pour des familles domiciliées sur le territoire saumurois :
- étudiants
 - demandeurs d'emplois
 - disposant d'un quotient familial inférieur ou égal à 605
 - bénéficiaires de :
 - Allocations Spécifiques de Solidarité (ASS)
 - Revenu de Solidarité Active (RSA)
 - Allocation pour Adultes Handicapés (AAH)

En cas de perte de pièces, l'emprunteur doit la remplacer, sinon payer la pénalité.

En cas de jeu non restitué ou retourné inutilisable, l'emprunteur se verra facturer le montant acquitté par la Ville pour remplacer le jeu.

Gratuité pour les abonnements et prêts consentis aux écoles publiques et privées, au CCAS, aux services de la Ville de Saumur.

Fait à Saumur, le 21 DEC. 2023

Le Maire de la Ville de Saumur,

Jackie GOULET CLAISSE